

PRÉFET DE L'ISERE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale de l'Isère
Pôle risques technologiques
Unité SEVESO plateformes

GRENOBLE, le 17 février 2020

N. Ref : 2020 – Is 66 RT

Affaire suivie par : Michael NATAF
Tél. : 04 76 69 34 10
Courriel : michael.nataf@developpement-durable.gouv.fr

OBJET : *Suites de la visite d'inspection du 6 février 2020*
PJ : *Rapport de l'inspection des installations classées*

Monsieur le chef de centre,

J'ai effectué le 6 février décembre 2020 une visite d'inspection sur votre site de Domène. Cette inspection portait sur la thématique des risques accidentels et notamment les réponses au courrier préfectoral post-Lubrizon du 3 octobre 2019.

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe une copie du rapport que je transmets à Monsieur le préfet du département de l'Isère.

Je vous saurais gré de bien vouloir me tenir informé, dans un délai maximum d'un mois, des suites que vous donnerez à cette visite d'inspection en fournissant un plan d'action visant à répondre aux observations formulées.

Sauf réserve motivée de votre part sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L.125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le chef de centre, l'expression de ma sincère considération.

L'inspecteur de l'environnement

Copies : MNa, PRICAE, chrono RT
SOBEGAL : M. GAUTHIER (email)

Monsieur le chef de centre
SOBEGAL
Zone Industrielle
Rue de l'industrie
38420 DOMENE